

Le mot du Président ...

Chères Consoeurs, chers Confrères,

L'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2002 s'est déroulée dans un climat de respect mutuel, ce qui a permis aux différents intervenants de s'exprimer sereinement. Le résultat des votes indique clairement la politique que vous souhaitez voir mener. Le nouveau conseil national a déjà commencé à travailler en ce sens.

Le Registre des Ostéopathes de France, en tant que future organisation professionnelle représentative doit, avant tout, veiller à ce que ses propositions puissent s'intégrer dans le système de santé publique, s'il veut que celles-ci soient recevables. Les pouvoirs publics semblent vouloir utiliser des procédures administratives classiques pour faire l'état des lieux de la profession. Pour mémoire, je vous rappelle que la fin de la partie technique de l'enquête de représentativité des organisations professionnelles nationales est prévue pour la fin janvier. La durée de la deuxième partie, dite politique, ne nous a pas été communiquée.

On peut penser que par la suite, d'autres procédures administratives seront appliquées pour évaluer les praticiens en exercice, les actes autorisés et enfin les établissements de formation. Afin d'anticiper les éventuelles demandes des pouvoirs publics, le conseil national du ROF travaille actuellement sur ces procédures. Il pourra ainsi participer activement au groupe de travail chargé d'élaborer les décrets relatifs à l'Article 75 de la Loi du 4 mars 2002.

Le Conseil National (*cf.* l'article de Dominique Triana), va mettre en place dans les semaines à venir, le renouvellement des délégués régionaux.

Ceux-ci doivent plus que jamais, être associés à la vie du Conseil National. Ils doivent former le lien entre vous et nous. Le Conseil National aimerait que les nominations se fassent sur vos propositions afin que les délégués régionaux soient encore mieux vos représentants.

Des réunions réunissant les délégués régionaux et le Conseil National pourraient alors être organisées. Je remercie très chaleureusement celles et ceux d'entre vous qui ont œuvré au bon déroulement de l'Assemblée Générale. Je crois savoir que cela n'a pas toujours été très simple (*cf.* article de Dominique Prin Conti).

La famille des pays dans lesquels l'ostéopathie est consacrée s'est agrandie récemment avec l'arrivée de la Norvège le 12 décembre 2002. La réunion qui devait avoir lieu à Bordeaux au mois d'octobre avec les Registres Britannique, Italien et Allemand va être reprogrammée prochainement. Nous pourrions à cette occasion inviter le Registre Norvégien.

Le 16 janvier dernier, le Registre a participé à une réunion de travail avec des représentants de l'Association Française de Chiropractique, le Syndicat Français des Ostéopathes et Ostéos de France.

Nous avons pu ainsi définir plus précisément les objectifs des deux professions et les démarches à entreprendre dans les mois à venir.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture de ce premier Rof-set .

Pascal JAVERLIAT

Le nouveau Conseil National

Un premier conseil national s'est réuni à l'issue de l'assemblée générale ordinaire le 20 décembre 2002. Le conseil a entériné la composition du nouveau bureau :

Président : Pascal JAVERLIAT
Trésorier : Laurent LE SOLLEU
Secrétaire Général : Philippe BOLET
Secrétaire Général Adjoint : Jean-Paul ORLIAC

Vice-Présidents : Juliette CANET de CROZALS,
Alain BENSOUSSAN, Dominique TRIANA



Le ROF : dénominateur Commun de la Profession d'Ostéopathe

Le ROF a pour objet de regrouper, de recenser les ostéopathes qui s'engagent à respecter les règles déontologiques de garantie de formation et d'exercice arrêtées par la profession en Assemblée Générale.

Il doit être une garantie pour la sécurité du patient et une référence pour le professionnel ostéopathe. Si le résultat de l'enquête de représentativité déclenchée après la Loi de mars 2002 nous est favorable, le ROF sera incontournable.

Par vos votes, vous nous avez confié, à la majorité absolue votre registre, nous avons clairement entendu ce message.

Nous nous engageons à respecter les statuts et le règlement intérieur actuels. Selon l'évolution de notre profession et de sa réglementation nous serons lors d'assemblée générale ordinaire dans l'obligation de modifier son règlement intérieur.

Vous avez souhaité un Registre indépendant des syndicats et structures d'enseignements. Nous préserverons cette indépendance durant notre exercice, et nous serons à l'écoute de nos différentes structures représentatives pour élaborer avec les représentants de l'Etat, la meilleure réglementation de notre profession.

Vous avez souhaité que le ROF participe avec un organisme indépendant à la mise en conformité du

Référentiel au sein des structures d'enseignement. Nous organiserons dans un avenir proche une concertation qui s'adressera à l'ensemble des établissements qui souhaitent obtenir la validation du ROF.

Vous avez souhaité un ROF présent auprès des pouvoirs publics pour négocier notre futur statut ; dès à présent nous avons des contacts au sein des différents ministères, Santé et Enseignement Supérieur. Un résultat positif au niveau de l'enquête de représentativité nous amènera au cours de diverses tables rondes à vous défendre et à émettre notre souhait pour une profession indépendante avec une formation spécifique et un statut spécifique comparable à celui des chirurgiens dentistes.

Vous n'avez pas souhaité que nous rejoignons la Coordination Nationale des Ostéopathes, nous partageons cet avis actuellement et nous construirons notre avenir autour du ROF avec des partenaires tels que ceux de la plateforme commune (Sfdo, Ostéos de France). Nous avons signé avec eux un protocole d'accord sur les critères de formation et d'exercice qui garantissent un haut niveau de compétence indispensable pour assurer la sécurité du patient.

Dans un avenir proche nous souhaitons que le ROF devienne le dénominateur commun représentatif de la profession ostéopathe.

Confraternellement.

Philippe BOLET, Secrétaire Général

Chronique d'un scrutateur ...

Chers amis,

J'aimerais achever ce que j'ai commencé lors de la réunion du 20 décembre, et ce pourquoi le bureau du Registre m'a mandaté. En tant que scrutateur de cette journée, voici le rapport moral dans une première partie, puis le rapport d'activité et de résultats dans la deuxième.

En acceptant cette tâche avec la complicité de Jean Vergnaud, je me suis engagé à ce que cette journée se déroule dans les règles liées à vos votes exprimés et dans le respect des individus qui avaient ratés leur train pour certains et qui étaient partis trop tard pour être à l'heure pour d'autres. Ceci compliqua notre travail puisque les inscriptions se firent jusqu'à 15h30 Pour un début de séance à 13h00. Je tiens à vous remercier de m'avoir épargné l'écoute et le vote de tous les rapports du début de séance, ainsi que la collation qui précédait car j'avais trop mangé la veille et je crois bien que je me serais endormi. Je déplore, avec Jean, d'avoir eu l'obligation statutaire de refuser 16 pouvoirs non conformes, ce qui est peu à côté des **241** acceptés. Pardon pour les confrères qui n'ont pu remplir correctement leur pouvoir et être représentés à cette assemblée, et bravo pour les autres. J'assume ma responsabilité, ce qui est mieux que de se faire surveiller par un huissier. Je possède de mauvais souvenirs tenaces ...

Je tiens avant toute chose à vous féliciter de votre compréhension de la réalisation assez complexe des bulletins de vote et de votre célérité à vouloir les placer dans l'urne pour rentrer chez vous pour certains, ce qui nous évita encore une fois d'entendre et de voir les présentations des candidats puisque les bureaux de votes

durent ouvrir à 16h00. (Bientôt ceux qui arrivent en retard vont croiser ceux qui votent en avance ?)

Merci aussi à tous ceux qui gentiment se sont présentés pour nous aider au dépouillement des bulletins car cela ne fut pas une mince affaire. (Beaucoup de jeunes diplômés plein d'allant ... je m'aperçois que je commence à faire partie des vieux machins). Trois feuilles de vote, des présents, des représentés, trois à dix questions par feuille, des oui, des non, des peut-être et des pas du tout pour augmenter le nombre de cases à comptabiliser, six bureaux de vote à dépouiller, de quoi s'amuser quelques instants afin de vous permettre de vous détendre en conversant gentiment au début et en commençant à vous impatienter à la fin, jusqu'à épuisement des auditeurs par lassitude (ou par faim) je suppose ?

Vous aviez raison car mon estomac grondait aussi. Merci à la trentaine de registrés restés fidèles à notre dévouement pour écouter Jean leur présenter le résultat de vos votes que voici.

Que l'on ne me dise pas que la journée a traîné en longueur, je ne l'ai pas vue passer. Une réflexion agréable de la part d'une adhérente venue nous aider «au début, je n'osais pas venir car cela semblait très fermé, très réservé et je m'aperçois que je peux me rendre utile et que vous êtes ouvert et cela me plaît ...» et bien Madame, cette petite phrase me prouve que grâce à vous cette journée me fut bonne et que le Registre est bien l'émanation de ceux qui veulent le construire et le faire perdurer... Ha, il paraît que je dois terminer par : « J'ai dit ! » ...

Dominique PRIN CONTI,
Délégué Régional, Val de Marne



AGO du 20 décembre 2002 : les résultats des votes

Scrutateurs : Dominique PRIN CONTI, Jean VERGNAUD

Votes à main levée

Rapport moral du Président	Non	Abstention
Le rapport du Président est adopté à l'unanimité	13	98

Vote de la Trésorerie	Non	Abstention
Régularisation de la présentation des résultats 1999/2000	12	18
Approbation des comptes 2001/2002	-	9
Approbation des comptes du 20/10/02 au 10/12/02	3	2
Approbation du budget prévisionnel	3	38
Cotisation à 500 euros	3	31

Les votes de la trésorerie sont adoptés à l'unanimité.

Votes à bulletin secret

Rapport du secrétaire Général	Oui	Non	Abstention
Le rapport du secrétaire général est adopté	236	178	86

Les questions à débattre

Question ZILBERMANN /PERRONNEAUD-FERRE : Oui Non Abstention

Question 1 : Voulez-vous un ROF indépendant des syndicats et des structures d'enseignements ?
469 8 21

Question 2 : Voulez-vous que le ROF, en qualité d'organe de régulation, participe à la concertation auprès des pouvoirs publics avec les autres structures représentatives de la profession ?
433 29 31

Question 3 : Pendant la période précédant les décrets d'application et notamment concernant l'agrément des structures de formation. Voulez-vous que le ROF participe avec un organisme indépendant, à la mise en conformité du Référentiel au sein des structures d'enseignement ?
386 59 41

Question ALLAIN/DUCOUX :

Après débat et discussion la question n'est finalement pas soumise au vote.

Question ENJOLRAS : Oui Non Abstention

Voulez vous que le ROF soit représenté par l'organisation CNO lors des consultations pour la rédaction des décrets d'application de l'art. 75 de la loi n° 2002-303 ?
146 279 56

Question GIRAUD :

Jusqu'à la promulgation des décrets d'application de la Loi le ROF n'a pour but que :

- recenser les ostéopathes déjà diplômés répondant à nos critères, veiller à une éthique et une déontologie sans faille de ceux-ci et gérer les problèmes y afférant ;
- ne plus accepter que les diplômes des collèges ayant été agréés par Véritas sur la base du Référentiel institué par le ROF ;
- servir de caution et de label de qualité pour obtenir des pouvoirs publics, par l'intermédiaire de nos syndicats représentatifs, une profession indépendante à haute responsabilité ;
- gérer les relations avec les registres étrangers.

Etes-vous favorable à la mise en place d'un Conseil National réduit à cinq membres et dont les fonctions seraient celles mentionnées ci-dessus ?

Oui Non Abstention
154 221 111



Election des administrateurs

Mode de scrutin : majorité absolue : **251**

Total des votes exprimés : **503**

Alain BENSOUSSAN	269	Elu
Philippe BOLET	388	Elu
Jean-Claude BOUCHEZ	172	---
Juliette CANET de CROZALS	405	Elue
Claude COIFFET	170	---
Pascal JAVERLIAT	357	Elu
Laurent LE SOLLEU	468	Elu
Jean-Paul ORLIAC	296	Elu
Luc PLANTIVEAU	198	---
Michel ROBINE	180	---

Les Délégués Régionaux

Chers amis,

Suite aux événements de cet automne, le Registre n'a plus de Délégués Régionaux. Cette situation ne peut durer plus longtemps il convient donc d'y remédier ! J'ai de nouveau, au sein du Conseil National la responsabilité de cette commission. Je vais donc essayer de remplir cette tâche de mon mieux et avec d'autant plus de plaisir, que la plupart des gens avec qui il m'a été donné de travailler ne m'ont jamais déçu, je les en remercie.

Les instances gouvernementales nous ont suggérée de faire que le DR soit élu dans sa région, cela est semble-t-il plus démocratique ! Cette formule était dans nos cartons, et nous avions l'intention de la mettre en place, mais cela est impossible, car nous sommes verrouillés par nos statuts ! Ils sont à changer dans ce domaine, il nous faut donc appliquer la formule actuelle : le Conseil désigne et entérine la candidature du volontaire à cette charge.

Permettez-moi de vous rappeler l'essentiel de la fonction de Délégué Régional. Le Délégué Régional est l'émanation du Conseil National au sein de sa région. Il est l'intermédiaire entre l'adhérent et le CN. Il est l'interlocuteur privilégié de l'adhérent.

Il est le **Médiateur** qui doit s'efforcer de régler les problèmes locaux : litiges entre confrères, dysfonctions, dérapages dans l'exercice de la profession, les manquements à l'éthique, enfin toutes les activités et comportements susceptibles de porter atteinte à l'image de notre profession. Ne soyez pas effrayés par la tâche

que je vous décris. Ceci est un concentré de ce que vous pouvez être amené à faire.

Le délégué régional travaille en étroite collaboration avec le CN par l'intermédiaire du responsable de la commission, votre serviteur en l'occurrence. Je m'efforcerai comme par le passé de donner toutes les informations concernant l'activité du Conseil National.

Vous pouvez le constater ce n'est pas si simple que cela paraît car cela nécessite un engagement et même si ce ne sont pas les "cadences infernales" il convient de répondre présent à toutes les sollicitations, avec la plus grande impartialité (en dépit des inclinations!) Le Délégué Régional est en quelque sorte le Préfet de Région.

Il n'est pas impossible qu'il lui soit adjoint, ou qu'il ait la charge de choisir un suppléant de façon à partager les tâches et avoir une disponibilité accrue. Il sera demandé à la plupart des anciens DR s'ils souhaitent reprendre du service, mais toutes les bonnes volontés sont examinées avec la plus grande attention !!! Merci d'avance aux nombreux volontaires.

ATTENTION ! SVP ! Ne vous engagez pas à la légère c'est une responsabilité et un engagement qu'il convient de respecter.

Bonne nouvelle : le budget voté en décembre dernier prévoit la prise en charge de certaines dépenses des Délégués Régionaux. Merci de m'entendre.

Dominique TRIANA

Annuaire 2003

Vous avez la possibilité de vérifier vos coordonnées qui paraîtront sur l'annuaire 2003, en consultant notre site internet www.osteopathie.org, **Rubrique : un ostéopathe près de chez vous.**

Quelques chiffres depuis la dernière AG

Adhérents au 20 décembre 2002 : **800**

Cooptations au 23 janvier : **43 nouveaux adhérents**

Appels sur la ligne grand public : **410**

Appel sur la ligne spécial adhérent : **340**

Fréquentation du site Osteopathie.org : **421** sessions par jour

Symposium

La Société des Ostéopathes du Nord organise son second symposium ostéopathique le 29 mars 2003 à la Faculté de Chirurgie Dentaire de Lille sur le thème : « **Rachialgies et Concept Ostéopathique** ».

Contact : 03 20 77 40 69

